Amt für Umweltkoordination und Energie Office de la coordination environnementale et de l'énergie

Bau-, Verkehrsund Energiedirektion des Kantons Bern Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

du canton de Berne

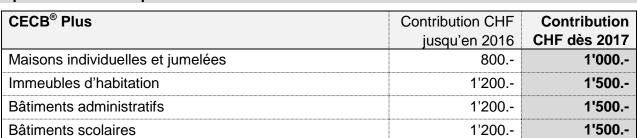
### Vue d'ensemble des subventions du programme d'encouragement Energie 2017

Le 1er janvier 2017, une nouvelle réglementation entrera en vigueur concernant les subventions d'encouragement pour l'assainissement énergétique de bâtiments et pour la promotion des énergies renouvelables : le Programme Bâtiments de la Confédération sera intégré dans le programme d'encouragement cantonal.

Le programme 2017 du canton se fonde sur le Modèle d'encouragement harmonisé des cantons (ModEnHa) 2015, consultable sur le site <a href="http://www.endk.ch/fr/documentation/ModEnHa">http://www.endk.ch/fr/documentation/ModEnHa</a>. La désignation de mesures au moyen de la lettre M-XX dans le tableau suivant correspond au ModEnHa.

Les conditions d'encouragement dans le domaine de l'énergie et les formulaires de demande sont téléchargeables à partir de janvier 2017 à l'adresse <u>www.energie.be.ch/fr</u>, sous la rubrique « Programme d'encouragement Energie ».

# Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB<sup>®</sup> Plus) Analyse sommaire pour bâtiments Optimisation de l'exploitation de bâtiments non résidentiels



Conseil pour des bâtiments	Contribution CHF	Contribution
non utilisés comme habitation	jusqu'en 2016	CHF dès 2017
Analyse sommaire bâtiments	3'000	3'000
Optimisation de l'exploitation	max. 3'000	max. 3'000

## Bâtiments efficaces sur le plan énergétique

M-16 Nouvelle construction / nouvelle construction de remplacement Bâtiments à énergie positive ou Minergie-A® (standard 2017)	Contribution CHF jusqu'en 2016	Contribution CHF dès 2017
100 à 250 m <sup>2</sup> SRE	25'000	
> 250 m <sup>2</sup> SRE	100/m <sup>2</sup>	
Surface de référence énergétique SRE en m <sup>2</sup>		100/m²



M-17 Nouvelle construction / nouvelle construction	Contribution CHF	Contribution
de remplacement	jusqu'en 2016	CHF dès 2017
CECB® A/A ou Minergie-P®		
100 à 250 m <sup>2</sup> SRE	20'000	
> 250 m <sup>2</sup> SRE	80/m²	
Surface de référence énergétique SRE en m <sup>2</sup>		80/m²

# Adaptation de bâtiments d'habitation

M-10 Rénovation du bâtiment	Contribution CHF	Contribution
Amélioration des classes d'efficacité selon le CECB®	jusqu'en 2016	CHF dès 2017
2 classes d'efficacité	50/m <sup>2</sup> SRE	80/m <sup>2</sup> SRE
3 classes d'efficacité	70/m² SRE	110/m² SRE
4 classes d'efficacité	80/m <sup>2</sup> SRE	130/m² SRE
5 classes d'efficacité	90/m² SRE	150/m² SRE
6 classes d'efficacité	100/m² SRE	160/m² SRE

M-14 / M-15 Bonus pour une rénovation complète	Contribution CHF	Contribution
Bonus d'efficacité	jusqu'en 2016	CHF dès 2017
Bâtiment à énergie positive	30/m <sup>2</sup> SRE	40/m <sup>2</sup> SRE
CECB <sup>®</sup> A/A	20/m <sup>2</sup> SRE	30/m <sup>2</sup> SRE
CECB <sup>®</sup> B/B	10/m <sup>2</sup> SRE	20/m² SRE

# Adaptation de bâtiments non utilisés comme habitations

M-12 Rénovation du bâtiment Bâtiment à énergie positive ou Minergie-A <sup>®</sup> (standard 2017)	Contribution CHF jusqu'en 2016	Contribution CHF dès 2017
100 à 250 m <sup>2</sup> SRE	25'000	
> 250 m <sup>2</sup> SRE	100/m <sup>2</sup>	
Surface de référence énergétique SRE en m²		160/m²

M-12 Rénovation du bâtiment	Contribution CHF	Contribution
MINERGIE-P®	jusqu'en 2016	CHF dès 2017
100 à 250 m <sup>2</sup> SRE	20'000	
> 250 m <sup>2</sup> SRE	80/m <sup>2</sup>	
Surface de référence énergétique SRE en m <sup>2</sup>		130/m²

M-12 Rénovation du bâtiment	Contribution CHF	Contribution
MINERGIE®	jusqu'en 2016	CHF dès 2017
100 à 250 m <sup>2</sup> SRE	15'000	
> 250 m <sup>2</sup> SRE	60/m <sup>2</sup>	
Surface de référence énergétique SRE en m²		100/m²

# Remplacement de chauffages électriques ou de chauffages au mazout

M-02 / M-03 / M-05 / M-07 Remplacement du système par un chauffage utilisant une énergie renouvelable Chauffage au bois, pompe à chaleur air, raccordement à un réseau de chaleur alimenté par des énergies renouvelables	Contribution CHF jusqu'en 2016	Contribution CHF dès 2017
Chauffage existant ≤ 20 kW	4'000	4'500
20 - 70 kW	3'200 + 40 /kW	3'500 + 50/kW

M-04 Remplacement du système par un chauffage utilisant une énergie renouvelable Chauffage au bois	Contribution CHF jusqu'en 2016	Contribution CHF dès 2017
Chauffage existant > 70 - 500 kW	50/MWh	180/kW
Chauffage existant > 500 kW	50/MWh	40'000
		+ 100/kW

M-06 Remplacement du système par un chauffage	Contribution CHF	Contribution
utilisant une énergie renouvelable	jusqu'en 2016	CHF dès 2017
Pompe à chaleur sol, pompe à chaleur eau		
Chauffage existant ≤ 20 kW	6'000	6'000
Chauffage existant > 20 - 500 kW	2'400	2'400
	+ 180 /kW	+ 180/kW
Chauffage existant > 500 kW		42'400
		+ 100/kW

Système de distribution de chaleur	Contribution CHF	Contribution
Chauffage au bois, pompe à chaleur air, raccorde-	jusqu'en 2016	CHF dès 2017
ment à un réseau de chaleur alimenté par des éner-		
gies renouvelables		
système de distribution SRE ≥ 100m²	6'000	6'000
SRE < 100m <sup>2</sup>	3'000	3'000

# Installations solaires thermiques

M-08 Capteurs solaires	Contribution CHF	Contribution
	jusqu'en 2016	CHF dès 2017
Surface d'entrée ≤ 10 m <sup>2</sup>	2'300	
Surface d'entrée ≥ 10 m²	200/m <sup>2</sup>	
	+ 300	
Puissance thermique nominale des capteurs solaires en		1'200
$kW_{th}$		+ 500/kW

# Ventilation dans les habitations avec récupération de chaleur

M-09 Ventilation dans les habitations	Contribution CHF	Contribution
	jusqu'en 2016	CHF dès 2017
par nombre d'unités d'habitation		3'000

# Chauffage au bois

# Réseaux de chaleur à partir d'énergies renouvelables

M-18 Chaudières besoins en chaleur ≥ 70 kW	Contribution CHF	Contribution
	jusqu'en 2016	CHF dès 2017
Besoins en chaleur par an	50/MWh	130/MWh

M-18 Réseaux de chaleur	Contribution CHF	Contribution
	jusqu'en 2016	<b>CHF dès 2017</b>
Transport de chaleur par an	50/MWh	150/MWh

Les centres publics de conseil en énergie ci-après permettent d'avoir accès à des informations neutres dans l'ensemble du canton.

### Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois

### Seeland

Kurt Marti
Postfach 412
2501 Biel/Bienne
Tel. +41 32 322 23 53
kurt.marti@energieberatung-seeland.ch
www.energieberatung-seeland.ch

# Jura bernois

Pierre Renaud Rue de la Préfecture 2 Case postale 65 2608 Courtelary tél. +41 32 944 18 40 info@planair.ch www.jurabernoisenergie.ch

### Grenchen-Büren

Philipp Kaysel
Dammstrasse 14
2540 Grenchen
Tel. +41 32 653 04 02
energie@regiongb.ch
www.regiongb.ch > Energieberatung

# Daniel Sutter / Peter Kast / Christoph Gubser Dorfstrasse 5 3550 Langnau Tel. +41 34 402 24 94 info@energieberatung-emmental.ch www.region-emmental.ch Oberaargau Rolf Leuenberger Jurapark, Jurastrasse 29 Postfach 835 4901 Langenthal Tel. +41 62 923 22 21 energieberatung@oberaargau.ch www.energieberatung-oa.ch

### **Bern-Mittelland**

### Täglich (Mo – Fr)

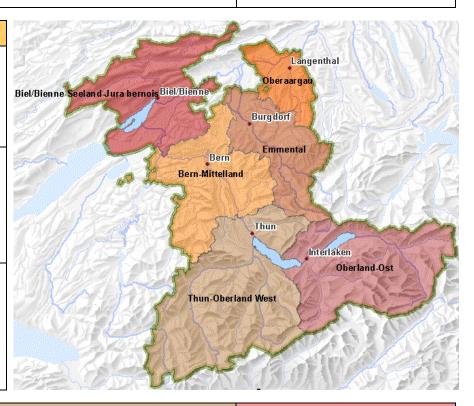
Energieberatung Höheweg 17 3006 Bern Tel. +41 31 357 53 50 www.energieberatungbern.ch

### Jeden Donnerstag

Gemeindeverwaltung Konolfingen Bernstrasse 1 3510 Konolfingen Tel. +41 31 357 53 50 www.energieberatungbern.ch

### Jeden 3. Freitag im Monat

Gemeindeverwaltung Schwarzenburg Bernstrasse 1 3150 Schwarzenburg Tel. +41 31 357 53 50 www.energieberatungbern.ch



# Thun Oberland-West Marco Girardi / Markus May / Roland Joss Industriestrasse 6, Postfach 733 3607 Thun Tel. +41 33 225 22 90 info@regionale-energieberatung.ch www.regionale-energieberatung.ch www.regionale-energieberatung.ch www.oberland-ost.ch